Nations Unies S/2011/639



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 octobre 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 octobre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous communiquer le rapport établi sur les résultats des travaux de celui-ci à sa soixante-douzième session, qui s'est déroulée à Genève du 11 au 13 octobre 2011. Le texte complet des conclusions adoptées à cette occasion figure en annexe. Je tiens toutefois à mettre en avant quelques-unes des questions abordées durant la session.

À la séance plénière d'ouverture, l'Afrique du Sud a été élue à l'un des deux sièges de vice-président du Conseil, l'autre allant au Brésil. Les délégations koweïtienne et iraquienne ont pris la parole. Le texte de leurs déclarations est envoyé par courrier, accompagné de l'original de la présente lettre. Le Conseil a également examiné un rapport du Chef de secrétariat sur les activités de la Commission depuis la dernière session.

Concernant le montant de la contribution iraquienne au Fonds d'indemnisation, le Conseil a noté que le total des deux derniers versements au Koweït s'élevait à près de 2 milliards de dollars et que le prochain, prévu pour le 27 octobre 2011, dépasserait un milliard de dollars. Le Conseil a également noté que, dans l'hypothèse où les ressources mises à la disposition du Fonds seraient maintenues à leur niveau actuel, il faudrait environ quatre ans et demi pour régler le solde en totalité. S'agissant des consultations relatives aux 19 milliards de dollars restant dus au Koweït, tenues entre l'Iraq et le Koweït sous les auspices de la Commission d'indemnisation, le Conseil a pris acte des précisions apportées et des efforts déployés par le chef de secrétariat de la Commission, ainsi que des déclarations faites sur le sujet par les délégations iraquienne et koweïtienne lors de la séance plénière d'ouverture. Le Conseil a encouragé les Gouvernements iraquien et koweïtien à se rencontrer dès que possible sous les auspices de la Commission afin de parvenir à un règlement financier acceptable par les deux parties, et demandé au Chef de secrétariat de poursuivre ses efforts en ce sens.

Sur la question des arrangements pris pour que soient effectués les versements prévus au Fonds d'indemnisation, le Conseil a noté qu'à l'occasion d'une réunion au début de juillet 2011, le Comité d'experts financiers de l'Iraq avait renouvelé ses assurances au Chef de secrétariat que le mécanisme destiné au versement au Fonds d'indemnisation de 5 % des produits des ventes par l'Iraq de pétrole et de produits pétroliers resterait en place. À cet égard, le Conseil a noté avec satisfaction que,





depuis le transfert des responsabilités au Comité, aucun changement n'avait été apporté au mécanisme et que les versements continuaient d'être effectués par l'intermédiaire de la Federal Reserve Bank de New York.

Concernant les transactions en nature, le Conseil a noté que le secrétariat avait indiqué au Comité d'experts financiers qu'elles n'étaient pas contraires aux résolutions applicables du Conseil de sécurité, à condition qu'un mécanisme comptable adapté garantisse que 5 % de leur montant soit enregistré et versé au Fonds d'indemnisation. Sur ce point, le Conseil a prié le chef de secrétariat d'écrire au Comité pour lui demander à nouveau une lettre décrivant en détail le mécanisme comptable qu'il avait décidé de mettre en place et pour insister sur l'urgence d'y donner effet, en rappelant que 5 % de toute transaction de ce type devait être versée au Fonds en application de la résolution 1956 (2010) du Conseil de sécurité. Le Chef de secrétariat a été prié en outre de maintenir sa coopération avec le Comité quant à l'ensemble des dispositions de paiement et des mécanismes comptables. La délégation iraquienne, dans sa déclaration à la séance plénière d'ouverture, a dit l'attachement de son pays à continuer de s'acquitter de ses obligations de paiement découlant des résolutions du Conseil de sécurité y afférentes.

S'agissant du Programme de suivi des indemnités allouées pour des projets relatifs à l'environnement, le Conseil a examiné l'état de mise en œuvre des décisions 258 (2005) et 269 (2011) du Conseil d'administration. Au sujet de la décision 269, il a pris note des progrès accomplis par les Gouvernements participants de l'Arabie saoudite, de la Jordanie et du Koweït dans l'établissement des systèmes et contrôles requis. Il a réaffirmé l'échéance de 2012 et l'importance de remplir les critères fixés par la décision 269, rappelant en outre son paragraphe 7, par lequel le Conseil avait décidé qu'à sa soixante-quatorzième session, en novembre 2012, le Conseil d'administration étudierait l'adéquation des systèmes et contrôles établis pour déterminer si, en ce qui concerne chaque gouvernement participant, le mandat relatif au Programme a été mené à bien et si le Programme peut être clos.

Au sujet de la décision 258, le Conseil a pris acte des exposés du secrétariat sur l'Arabie saoudite, la Jordanie, le Koweït et la République islamique d'Iran, ainsi que des notes d'information du Secrétariat et des rapports semestriels des coordonnateurs et experts indépendants nationaux de l'Arabie saoudite, de la Jordanie et du Koweït. Il a également pris note des plans échelonnés d'exécution, autorisé le déblocage de fonds provenant de leurs comptes spéciaux respectifs, si nécessaire, et noté les modifications techniques dans le cas du Koweït.

Le Conseil a adopté un rapport du Comité des questions administratives concernant le rapport intérimaire sur les dépenses pour l'exercice biennal 2010-2012 et approuvant le budget pour 2012. En raison de l'adoption de la décision 269 (2011) aux termes de laquelle le Conseil d'administration doit faire le nécessaire pour achever le Programme de suivi d'ici à la fin 2012, le budget a été élaboré sur une base annuelle plutôt que biennale. Le secrétariat de la Commission d'indemnisation a été chargé d'élaborer le budget pour 2013 lorsque les besoins du Programme seront mieux connus et de le présenter au Comité des questions administratives pour examen.

Avec le versement effectué en juillet 2011, il reste à présent huit indemnités (dans les catégories institutionnelle et gouvernementale), toutes au Koweït. Le montant total des indemnités allouées à cette date par la Commission s'élève à

quelque 33,3 milliards de dollars, dont 19 milliards en attente de versement. Comme indiqué ci-avant, le prochain versement est prévu pour le 27 octobre 2011.

La prochaine session du Conseil se tiendra du 1er au 3 mai 2012.

Le Président du Conseil d'administration
(*signé*) Reinhard **Schweppe**